



*Unir
les associations
pour développer
les Solidarités*

Le Président

Monsieur Brice HORTEFEUX
Ministre de l'Intérieur
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
Place Beauvau
75800 Paris Cedex 08

Nos Réf. : DB/HA/KM/DR

Paris, le 26 octobre 2009

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre des priorités fixées par le Président de la République, la mission vous a été confiée de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un nouveau plan de prévention de la délinquance via le CIPD. Pour ce faire, le Premier Ministre a décidé de procéder à l'évaluation de la mise en œuvre de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance. A ce jour, ce bilan auquel les associations n'ont pas été associées, n'est toujours pas paru.

Malgré cela, le 2 octobre dernier, le Premier Ministre a présenté à la presse les grands axes du plan prévention de la délinquance pour 2010-2012. Le CIPD a récemment publié les 50 mesures constituant la déclinaison du plan. Pour l'élaboration de ces mesures, les acteurs rassemblés au sein de notre réseau n'ont pas non plus été concertés.

Nous tenons à vous faire part de notre étonnement sur la méthode, d'autant plus que l'avis du Conseil national des villes publié le 12 mars dernier préconisait que le nouveau plan soit précédé d'une large consultation, en vue d'une appropriation et validation par les acteurs.

Pour rappel, le réseau Uniopss-Uniopss rassemble 25.000 établissements et services dans les domaines de l'action sanitaire et sociale. Plus particulièrement, dans votre champ de compétences, près de 1200 établissements et services associatifs interviennent au quotidien auprès de mineurs et jeunes majeurs pris en charge dans le cadre des mesures d'assistance éducative, auprès de mineurs délinquants, de même que de mineurs étrangers isolés. Le secteur associatif habilité joue ainsi un rôle de premier plan dans la prise en charge des mineurs en danger.

Les acteurs de l'économie sociale sont également largement mobilisés dans le champ du soutien à la parentalité et de la petite enfance, avec plus de 4000 structures et l'accompagnement de 200.000 enfants et autant de parents.

/...

L'Uniopss, de par sa vocation interfédérale, regroupe les fédérations des deux secteurs et même au-delà¹. Les associations sont des interlocuteurs au carrefour des politiques publiques en assurant, aux côtés de vos services, des missions régaliennes de l'Etat, dans un cadre de plus en plus décentralisé et déconcentré. En prise directe avec les enjeux nationaux mais également les réalités locales (articulation avec les CLSPD, les juridictions pour mineurs, les services départementaux), elles constituent un observateur privilégié.

D'ores et déjà nous tenons à vous alerter sur le risque de chevauchement de certaines mesures avec le champ judiciaire ou de la protection de l'enfance et le risque pour les maires, légitimement impliqués, de tenir toutes les places à la fois. Plus particulièrement, les mesures suivantes suscitent de fortes inquiétudes et des questions au sein de notre réseau :

- La systématisation de la création de groupes de travail et d'échanges au sein des CLSPD pour favoriser l'échanges d'informations nominatives.
- Nous soutenons les mesures TIG et de réparation, mais leur articulation avec les CLSPD mérite d'être précisée.

- Les mesures concernant les mineurs délinquants :

*1^{er} point : le développement de groupes de travail et d'échanges d'informations sur la délinquance des mineurs dans les CLSPD, en oubliant de s'appuyer sur des protocoles existants ayant fait leur preuve ;

*2^{ème} point : le soutien des parents à travers leur seule responsabilisation, avec la création d'un comité national de soutien à la parentalité, sous l'égide du secrétariat d'Etat à la famille, et l'élaboration d'un guide méthodologique pour la création de nouveaux conseils pour les droits et devoirs des familles. En effet, ce comité et ces conseils privilégieraient des actions stigmatisant les parents d'enfants délinquants, aux dépends d'actions de prévention globale permettant un accompagnement de tous les parents qui en ont besoin, au moment où ils en ont besoin.

C'est pourquoi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous accorder une audience afin de nous permettre de vous présenter plus complètement les missions de l'Uniopss, et de pouvoir échanger sur les préoccupations des associations et organismes non lucratifs regroupés dans notre Union.

Dans l'hypothèse de votre assentiment, nous nous permettrons de contacter votre Cabinet afin de convenir d'une date que nous souhaiterions aussi proche que possible en dépit de votre emploi du temps que nous savons très chargé.

En vous remerciant de la suite que vous voudrez bien réserver à notre demande, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de toute notre considération.



Dominique BALMARY

¹ La commission Protection de l'enfance et de la jeunesse de l'Uniopss est composée des membres suivants : le réseau des Uniopss qui regroupe plus de 700 associations du secteur, la Fondation d'Auteuil, l'Unasea, Citoyens et Justice, la Fnars, la Croix Rouge Française, le Secours Catholique, la Fédération de l'Entraide Protestante, le CNLAPS, la FCSF, l'Aire, la fondation Méquignon, la fédération des Rayons de Soleil de l'enfance, l'Unaf.